

Affaires des anciens combattants

Les employés du ministère des Affaires des anciens combattants s'inquiétaient également de ce que les études de leurs enfants seraient bouleversées. Beaucoup d'enfants des familles touchées par la décentralisation fréquentaient des écoles d'Ottawa ou de Hull. Le ministre a lui-même reconnu que le ministère n'avait pas analysé les répercussions qu'aurait le transfert du personnel du ministère des Affaires des anciens combattants, et que l'on avait adopté aucune politique d'aide aux employés. Ce n'est pas, à mon avis, la meilleure façon de procéder si l'on veut garder un bon moral au sein du ministère.

● (1732)

La question de la langue me préoccupait particulièrement. Le ministre des Finances (M. Chrétien) a dit, le 25 novembre, au sujet des projets de décentralisation au Québec, que des pourparlers étaient en cours avec cette province. Il a dit que si l'on ne s'entendait pas pour permettre aux fonctionnaires anglophones qui déménageront au Québec d'envoyer leurs enfants à des écoles anglaises, il n'y aurait pas de déménagement. Si la décentralisation doit avoir lieu dans une autre province qui n'offre pas de services d'éducation en français pour les francophones, il n'y aura pas de décentralisation. Il a ajouté «sauf là où le personnel des services décentralisés pourrait être engagé sur place».

J'ai exprimé des doutes au sujet de ce transfert dans l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai fait inscrire de nombreuses questions au *Feuilleton*. Je voulais savoir ce que le ministère ou le président du Conseil du Trésor (M. Andras) avaient fait pour s'assurer que des services d'éducation en français convenables seraient disponibles dans l'Île-du-Prince-Édouard. L'Île-du-Prince-Édouard, qui est représentée par quatre députés à la Chambre, dont un ministre, est plus petite que la circonscription que je représente et compte beaucoup moins d'habitants. Parce que c'est une province, elle a beaucoup plus de poids que ma circonscription. Je pense qu'il serait possible de conclure certains arrangements.

Nous avons parlé maintes fois de ce qui pourrait être fait. À la suite de nombreuses instances et après plusieurs mois, le président du Conseil du Trésor de l'époque, qui est maintenant ministre des Finances, a communiqué avec le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Il lui a dit qu'il fallait maintenant régler la question et lui a demandé ce qu'il entendait faire à ce sujet. Celui-ci lui a répondu qu'il était prêt à offrir au besoin un enseignement en français dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Il est décevant que nous soyons toujours obligés d'exercer des pressions dans des domaines où ces questions devraient être réglées d'avance. Autrement dit, avant d'envisager un transfert dans l'Île-du-Prince-Édouard, des questions comme la langue d'éducation des enfants auraient dû être étudiées et on aurait dû obtenir des garanties du premier ministre de cette province à ce sujet. Je sais que certains diront que la situation est différente au Québec à cause du bill 101. Je pense que, qu'il y ait ou non une loi relative à la langue, toute province peut en pratique refuser de donner l'enseignement dans la deuxième langue officielle en ne fournissant pas les installations nécessaires.

Pendant des années cette discrimination a été pratiquée en Ontario grâce au manque de financement, sans qu'on ait même besoin d'un bill 101. Dans beaucoup d'autres provinces anglophones, on retrouve encore aujourd'hui le même genre de situation. Dire que ce problème ne se pose pas à l'Île-du-

Prince-Édouard parce qu'il n'existe pas de bill 101 ne tient pas debout.

Il y a bien d'autres domaines à propos desquels nous avons posé des questions, auxquelles il aurait fallu répondre avant de faire une annonce de ce genre. Le ministère occupe 600,000 pieds carrés de bureaux. À Ottawa, il y a ainsi 180,000 pieds carrés d'espace utilisé. Cela nous coûte à présent \$800,000 par an. Nous savons tous que les habitants d'Ottawa s'inquiètent beaucoup de la situation car, tous ces bureaux resteront vides.

J'aimerais savoir si le réaménagement des bureaux va toucher par exemple Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, où on occupe déjà 21,000 pieds carrés, au coût de \$154,000 par an. À Toronto, un peu moins de 40,000 pieds carrés d'espace est occupé, et il en coûte \$200,000 par an. J'aimerais donner d'autres statistiques pour les autres provinces mais jusqu'ici, ces questions sont restées sans réponse.

Je voulais également savoir à combien on estime le coût de la réinstallation. On m'a dit qu'elle devrait d'après les estimations coûter huit millions et demi de dollars au total. De but en blanc, j'aurais tendance à douter de ce chiffre. Je me demande en particulier si l'on a tenu compte de la désorganisation qui va suivre et de ce que cela va nous coûter.

Je voulais savoir, d'autre part, s'il y aurait des modifications dans l'organisation des ministères décentralisés. J'ai demandé s'il fallait prévoir des changements dans le système d'organisation du personnel des cadres supérieurs des ministères touchés par la décentralisation et on m'a répondu par la négative. J'ai demandé ensuite s'il fallait prévoir des changements dans les services axiaux et dans les responsabilités attribuées au personnel et là encore on m'a répondu par la négative.

Avant moi-même dirigé une société avec des bureaux dans plusieurs provinces du pays, j'ai du mal à imaginer qu'un réaménagement de cette nature au Canada puisse se faire sans que l'on apporte de changements à l'organigramme du ministère et aux services axiaux. Il semble que la distance à elle seule va modifier d'une manière ou d'une autre l'organisation des services axiaux aux échelons supérieurs.

Mes préoccupations ont porté sur certains autres secteurs. J'ai demandé ce que l'on prévoyait être le coût ainsi que le nombre approximatif de pieds carrés du nouvel édifice qui serait construit à Charlottetown, Î-P-É. On m'a répondu ce qui suit:

—inconnu pour le moment étant donné que les besoins exacts en installations n'ont pas encore été déterminés par le ministère des Affaires des anciens combattants.

J'ai demandé si des terrains avaient été achetés ou si des options avaient été prises sur des terrains à Charlottetown pour la construction du nouvel édifice. La réponse a été négative. J'ai demandé combien le ministère des Travaux publics ferait payer au ministère des Affaires des anciens combattants pour couvrir le prix des terrains à acquérir et des travaux de construction occasionnés par ce déménagement. On m'a répondu «rien du tout». La raison en est que le ministère des Travaux publics prend à son compte l'achat des terrains et des locaux du ministère des Affaires des anciens combattants et qu'en vertu de la politique actuelle, il incomberait au ministère des Travaux publics de se charger de l'achat et de l'entretien des locaux aussi longtemps que ces installations seraient nécessaires. Si je ne sais rien aujourd'hui, comment le ministère des Travaux publics sera-t-il inscrit dans le budget du ministère des Travaux publics? J'appartiens au comité perma-